

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Boussole, centre de la petite enfance et de la famille de Richibucto	Numéro de permis 2013744	Date d'inspection Le 30 juillet 2020	
Nom de l'établissement LA BOUSSOLE II		Numéro de téléphone (506) 876-9185	
Adresse Unité 3 49 rue du Collège Saint-Louis-De-Kent NB E4X 1C2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

Commentaires généraux
En attente du rapport de santé publique afin de donner un nouveau certificat.
Discussion au sujet de la phase de rétablissement du COVID-19. Tout est conforme au moment de l'inspection.

original signé par  
Paula Morin

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 30 juillet 2020

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Rachel Johnson Gaudet

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 30 juillet 2020

\_\_\_\_\_  
Date